

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL D'ALAIRAC

Conseil municipal du 3 février 2022

Le trois février deux mille vingt-deux à Alairac, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Alairac se sont réunis à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de pouvoirs : 1

Date de convocation : 28 janvier 2022

Présents : Marc ADIVEZE, Myriam DELL'AVANZATA, Armand CATHALA, Rose-Marie MOREL, Fabrice GIACOMIN, Michel BRIEU, Brigitte DAZZAN, Patrice CLASERT, Josiane LALANNE, Carole BLAIS, Pascal FERRIER, Leïla NAUDY.

Absents : Michelle SOULAYRAC (excusée), Jean-Joseph LAMOUREUX, Jérôme GAZANIOL (excusé).

Pouvoirs : Michelle SOULAYRAC à Rose-Marie MOREL.

Secrétaire de séance : Leïla NAUDY.

Monsieur le Maire a procédé à l'ouverture de la séance a désigné Leïla NAUDY comme secrétaire de séance. Cette dernière a ensuite fait l'appel des conseillers présents et des pouvoirs. Monsieur le Maire a pu constater que le quorum était atteint et que le conseil municipal pouvait donc délibérer valablement.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 décembre 2021

Le Maire soumet à l'approbation des membres présents le procès-verbal du conseil municipal du 13 décembre 2021.

Le procès-verbal du conseil municipal du 13 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

2. Autorisation de signature des marchés relatifs à l'aménagement d'une salle polyvalente dans une ancienne usine à pains

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité a organisé une consultation des entreprises pour l'aménagement d'une salle polyvalente dans une ancienne usine à pains. Cette consultation a été initiée le 9 novembre 2021 et la date limite de remise des offres était fixée au 13 décembre – 17h00. Elle s'est déroulée selon une procédure adaptée (le montant total du marché étant en-deça des seuils de procédure formalisée) et comprenait 12 lots détaillés comme suit :

Lot 1	VRD
Lot 2	Gros œuvre
Lot 3	Charpente / bardage / couverture
Lot 4	Menuiseries extérieures alu
Lot 5	Plâtrerie / faux plafonds
Lot 6	Menuiseries intérieures bois
Lot 7	Revêtements de sols durs / faïences

Lot 8	Peinture
Lot 9	Serrurerie
Lot 10	Electricité / chauffage
Lot 11	Chauffage / plomberie / sanitaires / ventilation
Lot 12	Equipement de cuisine

Monsieur le Maire indique que cette consultation a été fructueuse : 31 offres ont été déposées par 29 entreprises au total (2 entreprises ont candidaté sur 2 lots) et l'enveloppe globale du marché a été respectée.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, établi par le cabinet CV ARCHITECTURE et le bureau d'études LAUMONT, les maîtres d'œuvre, sur la base d'une notation répartie entre le prix des prestations (40 % de la note globale) et le mémoire technique, les moyens et les délais (60% de la note globale), Monsieur le Maire propose de retenir les entreprises suivantes :

Lots		Entreprises retenues	Montants retenus (HT)		
N°	Désignation		Solution de base	Option PSE 1 – Rideau de scène	Option PSE 4 – Bar salle n°1
Lot 1	VRD	CMTTP	29 094.45 €		
Lot 2	Gros œuvre	GILS	41 990.72 €		
Lot 3	Charpente / bardage / couverture	SACMA	86 206.89 €	1 900.00 €	
Lot 4	Menuiseries extérieures alu	LABEUR	32 000.00 €		
Lot 5	Plâtrerie / faux plafonds	GASTOU	70 929.53 €		
Lot 6	Menuiseries intérieures bois	HBC DESIGN	62 543.01 €	4 353.30 €	6 620.40 €
Lot 7	Revêtements de sols durs / faïences	SERRANO	37 314.94 €		
Lot 8	Peinture	RÉGIE DE QUARTIERS	13 652.64 €	245.00 €	
Lot 9	Serrurerie	SACMA	21 889.47 €		
Lot 10	Electricité / chauffage	CEGELEC	70 911.00 €		
Lot 11	Chauffage / plomberie / sanitaires / ventilation	NACENTA	89 365.00 €		1 087.00 €
Lot 12	Equipement de cuisine	ROUGER	19 900.00 €		
TOTAL HT			575 797.65 €	6 498.30 €	7 707.40 €

Il est décidé à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à passer les marchés publics relatifs à l'aménagement d'une salle polyvalente dans une ancienne usine à pains et d'attribuer les lots selon la répartition et les montants détaillés ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ces marchés publics et nécessaires à leur bonne exécution.

- De préciser que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2022.

3. Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de créer un emploi au service scolaire.

Il est décidé à l'unanimité :

- De créer :
 - o 1 poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) principal 2^{ème} classe, à 28h par semaine, à compter du 07/03/2022.
- De modifier le tableau des effectifs comme suit :

Services	Grades	Catégorie	Effectifs budgétaires			Effectifs pourvus		
			Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non-complet	Total	Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non-complet	Total
Direction	Rédacteur	B	1		1	1		1
Administratif	Agent administratif principal 2 ^{ème} classe	C	2		2	2		2
Technique	Agent de maîtrise principal	C	2		2	2		2
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	1		1	1		1
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1		1	1		1
	Adjoint technique	C	1		1	1		1
Scolaire	ATSEM principal 1 ^{ère} classe	C	2		2	2		2
	ATSEM principal 2^{ème} classe	C		1	1		0	0
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1		1	1		1
	Adjoint technique	C		2	2		2	2
TOTAL			11	3	14	11	2	13

4. Demande de subvention au SYADEN : rénovation de l'éclairage public – 5^{ème} tranche

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2021-037 en date du 13 octobre 2021, le conseil municipal a sollicité une subvention de 15 000.00 € auprès du SYADEN pour la 5^{ème} tranche de rénovation de l'éclairage public dont le coût était estimé à 24 932.27 € HT (29 918.72 € TTC).

Toutefois, en raison d'une mise à jour de la procédure d'instruction des dossiers et du Règlement des Interventions Financières du SYADEN, il convient de re-délibérer sur ce sujet.

Il est décidé à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention type au SYADEN et à signer tous les documents relatifs à la suite de ce dossier.
- D'autoriser, dans le cas d'une rénovation, le SYADEN à collecter les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) inhérents à ce projet.
- De solliciter une subvention du SYADEN au taux maximum du montant de la dépense.
- De désigner M. Thibault NAMPONT, DGS, en qualité de référent de la commune pour le suivi de cette opération.

- De s'engager à assurer la publicité de l'accompagnement technique et financier du SYADEN pour la réalisation des travaux (panneau de chantier à minima ainsi qu'un communiqué de presse, bulletin d'information municipal...).

5. Approbation du rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 17 décembre 2021 et des attributions de compensation 2022 - Pacte fiscal et financier avec Carcassonne Agglo

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité a reçu le 22 novembre dernier 2 cadres du Cabinet du Président de Carcassonne Agglo afin d'évoquer le pacte fiscal et financier proposé aux communes par Carcassonne Agglo afin notamment d'aider au financement des services du CIAS. Pour mémoire, ce dossier a fait l'objet d'un accord de principe du conseil municipal lors de la séance du 13 décembre dernier sur le partage de la fiscalité amené par le pacte fiscal et financier proposé et porté par Carcassonne Agglo.

Pour mémoire, ce pacte fiscal et financier consistait à transférer une part des taux de la Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB) et de la Taxe Foncières sur les propriétés Non-Bâties (TFNB) à Carcassonne Agglo qui percevrait donc une partie de ces produits de TFB et TFNB. Une partie de ces produits transférés à l'Agglo serait compensé forfaitairement par cette dernière tous les ans via l'Attribution de Compensation (AC). A titre indicatif, le montant actuellement reversé par Carcassonne Agglo au titre de l'AC est de 6 864.00 € par an.

Afin de valider ce principe et de définir les modalités de mise en place, de révision et de calcul de ce dispositif, une réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été organisée le 17 décembre 2021 par les services de l'Agglo. A l'issue de cette réunion, il a été déterminé que :

- Carcassonne Agglo augmente son taux de TFB de 17.21 points ;
- L'ensemble des communes diminue leur taux dans la même proportion ;
- Carcassonne Agglo restitue aux communes le produit équivalent de fiscalité bâti via l'AC ;
- En raison des règles de lien de taux, les communes diminuent proportionnellement leur taux de Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) ;
- Carcassonne Agglo augmente son taux de TFNB de 31.22 points ;
- Carcassonne Agglo restitue aux communes le produit équivalent de fiscalité non bâti via l'AC.

En ce qui concerne spécifiquement la commune d'Alairac, le montant de l'AC reversé par Carcassonne Agglo à compter de 2022 sera de 147 402.00 € (dont 127 529.00 € de compensation de TFB et 13 009.00 € de compensation de TFNB).

Il est décidé à l'unanimité :

- D'accepter la révision libre des attributions de compensation au titre de l'exercice 2022 et suivants telle qu'elle figure dans le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).
- De fixer le montant de l'attribution de compensation 2022 à 147 402.00 € pour la commune d'Alairac.
- De charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

6. Point sur les projets & les dossiers en cours

a. Elaboration du PLU

Monsieur le Maire rappelle que le PLU a été arrêté en conseil municipal le 13 octobre 2021 puis envoyé aux Personnes Publiques Associées (PPA) afin qu'elles émettent un avis sur le projet et ce, dans un délai de 3 mois. La municipalité a par ailleurs soutenu le projet devant la Commission

Départementale de Protection des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF) le 16 décembre dernier.

Le délai de 3 mois dont disposaient les PPA pour répondre étant désormais écoulé, la prochaine étape de la procédure consiste à saisir le Président du Tribunal Administratif pour qu'il procède à la nomination d'un commissaire-enquêteur, ce qui vient d'être fait. Pour mémoire, deux enquêtes publiques distinctes seront menées de façon concomitante par ce même commissaire-enquêteur : celle concernant le projet de PLU et celle relative au projet de Périmètre Délimité des Abords (PDA). Ces deux enquêtes devraient se dérouler entre le 1^{er} mars et le 1^{er} avril 2022, à confirmer.

b. Aménagement & sécurisation de la voirie des secteurs 3 & 4 :

- Secteur 4 (Laboual) : les plantations ont été réalisées en décembre par les employés communaux sous la direction de l'architecte-paysagiste en charge du projet, Madame Marie BERTRAND. Deux cyprès doivent encore être plantés sur cette zone, ils sont actuellement en cours de commande. La pose du goutte-à-goutte et du paillis finalisera le travail sur ce secteur.
- Secteur 3 (L'Auzina) : les essences, fournies par la pépinière départementale, seront plantées prochainement. Le goutte-à-goutte et le paillis seront posés en suivant. Enfin, un brise-vue et des plantes touffues seront plantées autour de l'arrêt de bus près de la peupleraie. Ce secteur fera aussi l'objet d'un aménagement paysager.

c. Rénovation des placettes du centre-bourg

Une réunion de travail sur le projet s'est tenue en présence d'Alain CATHALA, architecte, et de Marie BERTRAND, architecte-paysagiste, le 17 janvier dernier. Cette rencontre a permis de faire un point sur les différentes possibilités d'aménagement des espaces concernés par le projet. Une esquisse globale a été arrêtée en fin de réunion avec les maîtres d'œuvre : ces derniers doivent désormais affiner leur travail et présenter des éléments de comparaison aux élus (notamment des échantillons de revêtement de sol « terre-pierre »). Un relevé topographique de la zone a également été sollicité auprès du géomètre AXIOME.

Pour mémoire, ce dossier a fait l'objet de demandes de subventions auprès de l'Etat (DETR), de la Région et de Carcassonne Agglo (PIG) : la municipalité devrait avoir un retour sur ces demandes en avril ou en mai 2022.

d. Restauration de la Croix Saint-Germain

Les travaux ont été finalisés dans le courant du mois de décembre. Deux bornes routières ouvragées ont été positionnées à l'avant et à l'arrière du monument afin de le protéger des véhicules. Les employés municipaux ont également planté des pensées de toutes les couleurs dans les jardinières afin d'embellir le site.

En outre, afin de faciliter la circulation véhiculée, Monsieur le Maire a pris un arrêté interdisant le stationnement aux abords du passage sud de la croix (côté « église ») et une ligne jaune a été tracée par les services techniques pour matérialiser l'interdiction.

Enfin, l'entreprise ROBERT SA a procédé à l'installation des projecteurs devant éclairer l'avant et l'arrière du monument.

e. Création d'une police municipale pluri-communale

La commune a accueilli le 24 janvier dernier une réunion de présentation du projet de création d'une police municipale pluri-communale. Les services de Carcassonne Agglo et les communes d'Alairac, de Lavalette, d'Arzens, de Roullens, de Montclar et de Preixan y ont participé.

Pour mémoire, ce projet, initié par notre Maire Marc ADIVEZE, est porté par les services de Carcassonne Agglo.

Ces derniers continuent d'affiner le projet et son coût estimatif en fonction des souhaits exprimés par les élus du secteur de la Malepère. A ce stade, le coût estimé du policier municipal sur la commune d'Alairac, à raison de 8h de présence par semaine, serait d'un peu moins de 13 000.00 € pour 2022 puis d'environ 12 000.00 € les années suivantes.

Une nouvelle réunion est programmée le 14 février à 18h à Arzens.

f. Projet photovoltaïque au site de Patôt

Monsieur le Maire rappelle que la société SeeYouSun mène actuellement un projet de pose de panneaux photovoltaïques sur le complexe de tennis R. ADIVEZE et d'ombrières photovoltaïques au-dessus des terrains de pétanque ainsi que la pose d'une borne de recharge pour véhicules électriques qui s'inscrit dans le réseau REVEO. Pour mémoire, la société devait mandater un bureau d'études chargé de mener l'étude de faisabilité du projet et de déterminer les renforts à amener à la toiture du complexe, si cela s'avérait nécessaire.

Après échange entre M. le Maire et le dirigeant de la société, M. Kevin AUBRY, il a finalement été convenu que le choix du bureau d'études et du bureau de contrôle serait finalement laissé à la mairie, sous réserve que le coût de la mission (qui sera pris en charge par la société) ne soit pas trop élevé. Le choix de la commune se porterait sur le bureau d'études Ingétech, sis à Mazamet, et sur le bureau de contrôle Apave, qui possède une agence locale à Carcassonne.

SeeYouSun devrait prochainement commander officiellement l'étude de faisabilité au bureau d'études Ingétech et la mission de contrôle à la société Apave pour la toiture du complexe de tennis. Les bureaux d'études devraient ensuite commencer leurs missions sans tarder afin que les travaux soient initiés le plus rapidement possible si les études s'avéraient concluantes.

7. Point sur les travaux en cours

- Maison médicale « Crassous » : les agents municipaux ont enduit et repeint la murette et les piliers à l'entrée du parking de la même couleur que les autres murs de clôture. Ces travaux ont contribué à valoriser l'entrée de la commune.
- Travaux à l'ancienne poste : les agents du service technique continuent à mener des travaux de rafraîchissement à l'intérieur du bâtiment. L'entreprise BES doit prochainement intervenir de nouveau sur le toit pour le réparer.
- Aspirateur à feuilles : le service technique a reçu l'aspirateur à feuilles, commandé à l'entreprise LIMONGI/GROUPE-ROUQUETTE. Les agents doivent désormais tester l'appareil afin de déterminer l'équipement nécessaire à installer sur les ridelles lors de son utilisation (bâche, grille, plaque,...).

8. Point sur la vie éducative & la jeunesse

a. Conseil Municipal des Enfants

La collecte de jouets de Noël pour les enfants dans le besoin, lancée à l'initiative d'un élu du CME, a été un véritable succès.

Les enfants du CME ont également remis officiellement le colis de Noël à Monsieur Roger ADIVEZE, Maire-honoraire, qui a été particulièrement touché par cette attention. Les résidents des papylofts se sont également vus remettre leurs colis par les enfants et ont été, eux aussi, très sensible à cette initiative.

b. Maison des ados

Le projet « QR Code » des ados est désormais quasiment terminé. Fabrice GIACOMIN a créé les QR Code renvoyant vers les enregistrements des ados : chaque QR Code renvoie vers l'enregistrement audio d'un ado faisant la description du bâtiment ou du lieu concerné. Tous les enregistrements ont été mis en ligne sur le site de la mairie et sont accompagnés de photos du bâtiment ou du lieu décrit. La dernière étape consistera à matérialiser ces QR Code sur de jolis supports (dont le revêtement reste à confirmer) qui seront positionnés sur les façades des bâtiments ou à l'entrée des lieux concernés. Ce projet entre dans une démarche plus globale de développement touristique que souhaite mener la municipalité.

c. Achat de capteurs CO2 pour les écoles publiques

La municipalité, soucieuse de la santé des enfants et des personnels de ses écoles maternelle et élémentaire, a commandé 8 détecteurs de CO2. Ces derniers seront installés dès réception dans les 5 salles de classe (3 en élémentaire, 2 en maternelle), le réfectoire, la salle d'évolution et la garderie de l'école élémentaire. Ce type de dispositif, qui calcule la concentration en CO2 dans l'air, permet notamment de déterminer lorsque celle-ci devient trop importante et nécessite l'aération de la pièce.

9. Point sur le recensement de la population 2022

Le recensement de la population a officiellement commencé le 20 janvier dernier. Les agents recenseurs (Marie-Christine DOUMENC, Francine LUPI et Patrick DAZZAN), sous la direction de Lucile JULVEZ (agent coordonnateur) ont entamé leur campagne de porte à porte et ont déjà traité un bon pourcentage de foyers : un peu moins de 1000 personnes ont répondu à l'enquête pour un taux de complétude d'environ 60%.

Il est à noter que beaucoup d'Alairacois ont répondu à l'enquête de recensement directement en ligne, ce qui accélère et facilite grandement le travail des agents recenseurs.

Le recensement se poursuivra jusqu'au 19 février prochain. Il est rappelé que la participation des administrés à cette enquête de recensement est obligatoire.

10. Ouverture de la Maison France Service sur Alairac

Monsieur le Maire a reçu au début du mois de janvier les agents qui animeront la permanence de la Maison France Services à Alairac. La commune hébergera en effet une antenne de la Maison France Services de Couffoulens à raison de 2 demi-journées de permanence par semaine (le mardi matin et le jeudi après-midi). Il est à souligner qu'Alairac disposera de l'une des seules antennes du territoire de la Malepère et assumera donc un rôle central dans ce dispositif : les habitants des communes alentours seront en effet amenés à se déplacer à Alairac pour bénéficier du service (les communes ne bénéficiant pas d'antenne n'auront qu'une journée de permanence par mois). A titre d'information, il n'y a sur toute l'agglomération carrossonnaise (soit 83 communes), que 5 Maisons France Services et 5 antennes au total : la commune d'Alairac est donc l'une des 10 communes privilégiées à pouvoir bénéficier de ce service.

Les permanences permettront aux personnes qui le souhaitent d'être aidées et accompagnées dans leurs démarches administratives (déclaration d'impôts, demandes d'aide sociale, autorisations d'urbanisme, etc.) par des agents formés et disposant d'un réseau important de contacts dans un grand nombre d'administrations (Préfecture, Conseil Départemental, impôts, DDTM, CAF, etc.).

Un panneau signalant l'antenne d'Alairac a déjà été posé à l'entrée de la Mairie. La première permanence se tiendra le mardi 1^{er} mars 2022. C'est un service public supplémentaire pour les administrés de la commune dont le conseil municipal se félicite.

11. Point sur la vie associative et les manifestations locales

- Colis de Noël : environ 250 colis ont été distribués aux anciens du village. Les résidents des papylofts et Monsieur Roger ADIVEZE, Maire-honoraire, se sont vus remettre le leur par les enfants du CME.
- Vœux du Maire 2022 : en raison du rebond très important de l'épidémie de Covid-19 à la fin de l'année 2021 et des mesures prises par le gouvernement en conséquence, la municipalité a été contrainte d'annuler la cérémonie des vœux, initialement prévue au foyer le 9 janvier 2022.
- Chèques vacances : les chèques vacances seront remis aux employés municipaux au foyer le 15 février prochain à 18h. Les élus du conseil municipal seront bien évidemment conviés.

12. Questions diverses

- Il est proposé d'installer un panneau lumineux supplémentaire à l'entrée de la commune, au niveau du carrefour de l'Auzina. Monsieur le Maire indique que cette possibilité sera étudiée.
- Il est également demandé de communiquer plus d'informations via l'application PanneauPocket dans la mesure où celle-ci est gratuite. Monsieur le Maire confirme que la municipalité communiquera de façon plus fréquente via ce canal.

La séance est levée à 22h50.

Le présent procès-verbal a été affiché le **09/02/2022** au secrétariat de Mairie.